

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES  
SERVICE DES FINANCES

## BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

P.V. n° 116  
Dossier n° 8

### DÉLIBERATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à la sortie de biens de l'actif,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- De m'autoriser à vendre le matériel dont le détail figure en annexe,
- De m'autoriser à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La recette correspondante sera inscrite au budget du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne au chapitre 77 – article 775 « produits de cession des immobilisations ».

La Présidente du Conseil d'administration



**Isoline GARREAU**